



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

BULLETIN DES PLAISANCIERS N° 2 - 2023

RÉGION MAISONNEUVE
SECTION MONTRÉAL - LAC ONTARIO

Restriction de vitesses pour embarcations de plaisance (annulé 2023-05-17)

En raison des conditions maritimes inhabituelles dues aux inondations, la garde-côtière canadienne demande de réduire la vitesse de toute embarcation de plaisance à 10 km/h (5,4 nœuds) afin de mieux assurer la sécurité des riverains, éviter les dommages aux propriétés, une plus grande sécurité des embarcations, faciliter les opérations d'urgences, et protéger les intervenants d'urgence sur les plans d'eau. Les secteurs visés sont les endroits suivants:

1. Lac des Deux-Montagnes, dans sa totalité
2. Lac Saint-Louis, dans sa totalité
3. Rivière des Prairies, dans sa totalité

Cette restriction ne s'applique pas aux bâtiments d'urgence et de soutien. On vous rappelle également de naviguer avec prudence en raison de la présence potentielle de débris à la surface de l'eau.

Voici le lien pour accéder à l'Avertissement de navigation de Transport Canada original : [Détails de l'AVNAV \(ccg-gcc.gc.ca\)](https://www.ccg-gcc.gc.ca/AVNAV)

Le 9 mai 2023

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6
Tél : (450) 672-4115

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8
Tél : (905) 641-1932